



Communiqué de presse

Les semences et plants au cœur de la souveraineté alimentaire

Paris, le 16 février 2024

A l'occasion de sa conférence de presse annuelle, SEMAE, l'interprofession des semences et plants, a réaffirmé ses missions et ses engagements face aux nombreuses attentes qui pèsent sur le secteur. Plus que jamais les acteurs de la filière et leur interprofession se mobilisent.

Acteur essentiel de la souveraineté alimentaire, la filière des semences et plants est confrontée à une diversité et une multiplicité d'attentes, dans des délais contraints. Elle doit accompagner la transition agroécologique, soutenir la création variétale et maintenir les capacités de production de semences via son réseau d'agriculteurs multiplicateurs. Il en va de la sécurité semencière, laquelle constitue un pilier de la souveraineté alimentaire française.

Contacts

Pierre PAGES
Président
pierre.pages@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations
presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

Excellence et mobilisation

La France reste le 1^{er} pays producteur européen, 1^{er} exportateur mondial en semences agricoles et le 2^e toutes semences confondues. L'excédent commercial, en 2023, est de 1,2 milliard d'euros. Les exportations 2022-2023 représentent 56 % du chiffre d'affaires de la filière (3,9 Mds €), soit 2,2 Mds € avec une augmentation de 11% par rapport à 2021-2022. Les semences de maïs/sorgho dominent largement les exportations françaises (819 M€), suivies par les semences potagères et florales (579 M€) et d'oléagineux (431 M€). Face à l'augmentation générale des coûts de production et de l'énergie, les aléas climatiques, les tensions politiques dans diverses zones géographiques du monde, les niveaux de production variables selon les espèces, la baisse des surfaces et l'effritement du nombre d'agriculteurs multiplicateurs, l'interprofession des semences et plants reste mobilisée.

« La répartition de la valeur entre tous les acteurs de la filière est l'un des axes clés et levier de cette mobilisation. Si les différents maillons qui la constituent ne peuvent gagner correctement leur vie, ils ne pourront plus continuer d'exister. Ainsi, la reconnaissance des organisations de producteurs (OP) dans le domaine des semences à la fin de l'année 2023 est une grande avancée. 7 ont été mises en place : 6 en maïs et 1 en chanvre » ajoute Pierre Pagès, président de SEMAE.

Enfin, la mission de service public confiée par l'Etat à la Direction de la Qualité et du Contrôle officiel de SEMAE et confirmée par la signature d'un COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) en 2021 se poursuit. L'objectif est de refondre le contrôle afin de consolider son soutien aux opérateurs et de répondre à la diversité des semences et des pratiques de production tout en dématérialisant les données et outils de contrôle.

Des perspectives ambitieuses pour 2024

« Si l'on veut maintenir la souveraineté semencière en France, il faut que l'on ait tous les moyens, tous les outils et tous les soutiens des pouvoirs publics pour accompagner la filière semencière française » rappelle Laurent Bourdil, président de l'ANAMSO (1), membre du bureau de SEMAE et président de la Commission transversale communication de l'interprofession.

SEMAE et les acteurs de la filière sont donc, plus que jamais, mobilisés en 2024 afin de garantir la souveraineté semencière à travers :

- **La recherche et l'innovation** avec un niveau d'investissements de 11 % du CA de la filière soit plus de 400 millions d'€, avec un soutien aux dispositifs permettant l'innovation (Contribution Recherche et Innovation Variétale) ainsi qu'un accès à toutes les innovations dont les NGT.
- **Un cadre réglementaire adapté** en proposant un règlement communautaire de commercialisation du matériel de reproduction des végétaux.
- **L'accompagnement de la filière dans la transition agroécologique et face au changement climatique** en mettant en œuvre des moyens de production qui s'inscrivent dans le cadre du Plan Ecophyto 2030 et en préservant l'accès à la ressource en eau pour les productions de semences.
- **Une étude réalisée avec Axa Climate** afin d'évaluer les risques liés au changement climatique sur la production de semences de 30 espèces en France.

- **Un Comité des enjeux sociaux** qui a émis des avis « Semences et agroécologies » et « Semences et propriété intellectuelle » qui participent à alimenter les débats et réflexions des professionnels.
- **Des collectifs régionaux composés** de professionnels de la filière qui vont rencontrer les élus sur l'ensemble du territoire.
- **Des partenariats** qui soulignent le rôle essentiel des semences et des plants avec Euro-Toques France pour promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable, avec VALHOR dans le cadre de la Semaine des Fleurs pour les Abeilles, avec la Fondation de l'Institut Agro au travers d'une chaire doctorale...etc.

Retrouvez SEMAE au SIA du 24 février au 3 mars 2024

Comme chaque année, SEMAE est présent au Salon international de l'agriculture à travers son plateau TV Villagesemence qui propose une programmation quotidienne très dense de 9h30 à 17h45 autour des enjeux et des grandes thématiques de la filière des semences et plants : innovation, semences et agroécologie, souveraineté alimentaire, souveraineté semencière, biodiversité et diversité génétique.

Comme chaque année, SEMAE renouvelle ses partenariats à la fois éditoriaux (aunomdelaterre.tv, l'Opinion, Stop Intox, VoxDemeter) et pour ses animations (Euro-Toques, Interfel, Open Agrifood, Valhor).

Vous êtes cordialement invités à la conférence de presse « *Comment le patrimoine génétique d'hier permet de créer les variétés de demain* » qui aura lieu le 28 février de 11h30 à 12h30 au Hall 2.2, stand B030.

(1) Association nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses

À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 56 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.9 Md€, la France est le 1^{er} producteur européen (370 000 ha) et le 1^{er} exportateur mondial (2,2 Md€). Elle génère 11.000 emplois directs